

PROCES VERBAL de la REUNION

Du lundi 07 avril 2021

Convocation le 02 avril 2021

Le mercredi 07 avril 2021, le Conseil Municipal s'est réuni à 18 heures 30, également convoqué au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur ALLOUCHERY Jean-Marie, le Maire.

Présents : M. ALLOUCHERY J.M – M. DEMAGNY A. – Mme LABBE V. – Mme DEZOTHEZ V. – M. HOUSSART A. – Mme DRAVIGNY J. – Mme FENEUIL Caroline – M. PATTE Gauthier – M. GUERLET Victorien – MME HIMA-VERREMAN Angéline

Excusé : Mme HANON procuration donnée à Mme DRAVIGNY Jocelyne
Mme FENEUIL Caroline a été élue secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 avril 2021

2/ vote des taux – Etat 1259

Délibération votée à l'unanimité n°17.2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DÉCIDE

- de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2021 :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.11 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18.22 %
- de charger le maire de la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux.

3/ Personnel – participation à la mutuelle des agents titulaires et contractuels pour les risques de santé et prévoyance

Délibération votée à l'unanimité n°23.2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, les collectivités auront obligation de participer au financement de la prévoyance « garantie de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité et d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents communaux.

En attendant l'évolution de la prise en charge obligatoire de la complémentaire santé, voir une éventuelle convention avec le centre de gestion de la Marne, monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer et de fixer le montant de la participation à 50% de la cotisation à compter du 1^{er} mai 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

- accepte la proposition de monsieur le maire de participer aux garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents titulaires ou contractuels à compter du 1^{er} mai 2021.
- de fixer à 50% la participation de la cotisation concernant les contrats des agents
- la participation versée à l'agent constitue un avantage en nature soumis aux charges sociales habituelle et à l'impôt sur le revenu pour tous les personnels.

04/ subventions 2021

Délibération votée à l'unanimité n°19.2021

Vu les crédits inscrits au Budget 2021 au compte 6574

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver pour l'année 2021, l'octroi des subventions aux associations Suivantes :

- Les amis du Peuplier : 4 000€
- A.S.C.L de CHAMERY : 2 500€
- Pompiers de CHAMERY 150 €
- Fanfare de CHAMERY 400€
- 3^{ème} Age de CHAMERY 100€
- ADMR de VILLEDOMMANGE 350 €

Le montant total des subventions 2021 s'élève à 7 800€.

05/ travaux démolition garage

Délibération votée à l'unanimité n°20.2021

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise COSSU pour la reprise et la mise en sécurité des bâtiments suite à la démolition du garage au 05 rue de l'école.

Le montant des travaux s'élève à 70 240.27€ TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- Accepte de devis de l'entreprise COSSU pour un montant de 70 240.27€ TTC
- Autorise monsieur le Maire à signer le devis

06/ Budget 2021

Délibération votée à l'unanimité n°21.2021

Monsieur le Maire présente le budget unique 2021.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité :

➤ **Vote** le BP 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes

- Section de Fonctionnement : 745 138 €
- Section d'Investissement : 568 669 €

Le budget 2021 est voté par chapitre.

07/ Points sur les travaux de la salle polyvalente –nouveau plancher

Début des travaux le 12 avril 2021 pour enlever l'ancien plancher et réaliser les travaux de maçonnerie.

Le nouveau parquet sera posé le 10 mai 2021.

08/ Résidence d'architecte – Convention PNR de résidence d'architecture et de paysage

Délibération votée à l'unanimité n°22.2021

Monsieur le Maire présente la convention avec le PNR concernant la résidence d'architecture et de paysage.

Les 6 Parcs Naturels Régionaux du Grand Est veillent à la mise en œuvre des orientations du projet de développement territorial contractualisé dans leurs chartes de territoire.

Pour ce faire, les structures d'animations des parcs naturels régionaux disposent d'une équipe technique et administrative. Cette équipe est mutualisée sur l'ensemble du territoire classé et intervient, en appui des collectivités qui en font la demande, pour accompagner les projets locaux

afin que ces derniers répondent aux orientations de la charte du Parc naturel régional en matière de protection de l'environnement, de respect des milieux naturels, d'aménagement du territoire, de développement économique basé sur les ressources et filières locales, de valorisation des patrimoines bâtis, de valorisation des paysages...

La présente convention vise à définir un cadre partenarial partagé d'intervention, à clarifier les attentes, les engagements réciproques, les besoins et objectifs et à quantifier les moyens humains et financiers alloués au projet par les parties prenantes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

- Autorise monsieur le Maire à signer la convention avec le PNR.

13/ Questions diverses

➤ Stationnement

Pour faire suite au questionnaire envoyé aux chamayots, la commune décide de créer un groupe de travail pour étudier les propositions faites.

Le groupe est composé de M. ALLOUCHERY, M. DEMAGNY, Mme FENEUIL et Mme HANON.

Séance levée à 21h00

Jean-Marie ALLOUCHERY

André DEMAGNY

Véronique LABBÉ

Victorien GUERLET

Valérie DEZOTHEZ

Gauthier PATTE

Alexandre HOUSSART

Jocelyne DRAVIGNY

Caroline FENEUIL

Angéline HIMA-VERREMAN

Ariane HANON